



## LES ACTEURS DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA PARCELLE SOUFFLENT LEUR DEUXIEME BOUGIE !

Le 13 octobre 2020, en ouverture des 1<sup>ères</sup> Rencontres Nationales de la Gestion des Eaux à la Source, nous annonçons la création d'une nouvelle organisation professionnelle rassemblant les **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle**.

A l'occasion de la première édition du Carrefour des Gestions Durables de l'Eau, nous vous présentons ici le bilan d'une deuxième année constructive.

### 27 ADHERENTS

Un succès d'adhésion, nous sommes fiers d'avoir accueillis **3 nouveaux membres**, sur les 12 derniers mois, tous acteurs de l'ANC, de la gestion des eaux pluviales, de la valorisation des eaux non conventionnelles ou des services. Il s'agit des sociétés :

■ OASIIS,

■ SANISPHERE.

■ RAINEA,

3  
NOUVEAUX  
ADHERENTS

### UN NOUVEAU PARTENARIAT ET DES PARTENARIATS CONFIRMES

Un nouveau partenariat entre l'ATEP et le **LEESU de l'Ecole des Ponts-ParisTech** vise à promouvoir le développement de solutions et de pratiques de gestion des eaux à la parcelle et notamment de la valorisation des eaux non conventionnelles.

Il a pour objectif, à travers la production de connaissances, de contribuer activement aux débats et discussions autour de :

- l'évolution du cadre réglementaire relatif au recyclage et à la réutilisation des eaux grises et des eaux usées traitées,
- des procédures de normalisation en matière d'assainissement non collectif et de récupération des eaux de pluie.

Cette production de connaissances à porter au débat passera notamment par le développement de protocoles à minima sur les retours d'expérience des pratiques en matière d'assainissement autonome, de séparation à la source et de valorisation des eaux et des matières à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Ce partenariat permettra également de proposer des méthodes d'évaluation des performances de différentes configurations de traitement ou d'évacuation par infiltration dans le sol des urines, des eaux usées traitées, des eaux pluviales, des eaux de pluie, des eaux ménagères, pour une optimisation des systèmes proposés pour différents types d'aménagements à l'échelle de la parcelle.

L'ATEP poursuit également ses partenariats historiques avec :

- l'**ENGEES**,
- l'Association **EAU FIL DE L'EAU**,
- la **CNATP** et **MAIAGE – SYNABA** et **SNEA**, au travers des **PROS DE L'ANC**,
- la **CNATP** et la **CAPEB** dans l'association **EssorDurable**, pour contribuer au développement de la marque **QUALIPLUIE**.

L'ATEP et ses adhérents participent activement aux travaux réglementaires notamment dans le cadre du **PANANC** et également aux travaux normatifs dans le cadre d'**AFNOR** et du **CEN**.

### DES ACTIONS STRUCTURANTES POUR LA PROFESSION

Dans le cadre du plan "Économie circulaire" du Conseil National de l'Industrie, les industriels de l'assainissement à la source ont été sollicités pour adapter les ACV à leurs domaines. L'ATEP s'est donc saisi du sujet et a mis en place un comité d'experts avec notamment des PROS DE L'ANC. Un diagnostic a été réalisé en 2020 par INRAE. Le guide des recommandations méthodologiques pour la réalisation des ACV des systèmes d'Assainissement Non Collectif est téléchargeable ici :



Actuellement **INRAE TRANSFERT** travaille à compléter ce travail avec un cadre méthodologie pour la standardisation des ACV des systèmes de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Dans le cadre des **PROS DE L'ANC**, l'ATEP continue de s'investir dans la rédaction de fiche réflexe concernant l'entretien des installations et à un travail sur les sous-produits, leurs filières de traitement, de recyclage et d'élimination en anticipation des conséquences et obligations de la loi AGEC et donc la mise en place de la filière REP pour les déchets du bâtiment.

L'ATEP travaille toujours à la mise en place de la traçabilité des installations en partenariat avec la société **360 SMART CONNECT** notamment pour répondre à la future Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

L'ATEP soutient également toute démarche permettant d'engager ses adhérents dans la promotion de la qualité comme en atteste sa Charte de déontologie professionnelle.

Découvrez tous nos partenariats et nos actions sur notre site Internet :



## LE NOUVEAU GUIDE DE LA GESTION DES EAUX DE LA PARCELLE

Téléchargez sur notre site Internet, l'édition 2023 du **Guide de la gestion des eaux de la parcelle**.

Au sommaire :

- Les enjeux de la **Transition écologique et du Changement climatique**,
- Le changement de paradigme de la gestion de l'eau**,
- La gestion des eaux de la parcelle** : Marché, synthèses réglementaires et normatives, différentes solutions techniques et exemples de réalisations,
- Connaître l'ATEP** : Partenariats, actions et adhérents.



L'ATEP poursuit ses actions de sensibilisation et de promotion du traitement des eaux de la parcelle grâce à :

- une newsletter mensuelle (Abonnez-vous depuis notre site Internet)**,
- des focus métiers**,
- des webinaires**.

Nous vous donnons rendez-vous les 23 et 24 novembre 2022 à Dijon pour échanger sur notre stand n°59 et également pour suivre nos interventions lors :

- TC2 – Stop aux idées reçues sur le traitement des eaux de la parcelle,
- A1 – Se former et s'engager dans une démarche qualité : informations et expériences partagées par toute la filière.

*Participez gratuitement à cet évènement avec le code INVATEP22.*

Le Syndicat ATEP, Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle, rassemble les fabricants, les entreprises de services et leurs partenaires afin de contribuer à l'essor de la valorisation des eaux de la parcelle autour de :

- Le traitement des eaux usées : séparation à la source et assainissement non collectif,
- La gestion des eaux pluviales (récupération, stockage et traitement),
- La valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eau de pluie).

### ATEP

Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle  
122, rue Amelot - 75011 Paris – France  
Tél. : 01.42.89.66.53  
[www.atep-france.org](http://www.atep-france.org)

Contact presse :  
Jérémie STEININGER, Délégué général  
Port. 06.42.48.29.79  
[contact@atep-france.fr](mailto:contact@atep-france.fr)